



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/114

S/19464

29 janvier 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE
LA CONFERENCE ISLAMIQUE
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION
PALESTINIENNE DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 29 janvier 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le communiqué officiel final et la résolution adoptées par la Réunion extraordinaire du Comité Al Qods, tenue à Ifrane (Maroc) le 15 Djumada Al-Awal 1408 de l'hégire (5 janvier 1988).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique", "Question de Palestine", "La situation au Moyen-Orient" et "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population palestinienne des territoires occupés", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Driss SLAOUI

ANNEXE

COMMUNIQUE FINAL ET RECOMMANDATIONS ADOPTES A LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE AL QODS, LE 15 DJUMADA AL-AWAL 1408H (5 JANVIER 1988)

A la suite du grand soulèvement que connaissent actuellement Al Qods Al Charif, la Rive occidentale et la bande de Gaza occupées ainsi que tous les autres territoires palestiniens et arabes occupés, et devant l'intensification de la répression que l'ennemi sioniste oppose à ce soulèvement considéré par ses organes d'information comme le plus violent depuis 1967, le Comité Al Qods a tenu une réunion extraordinaire dans la ville d'Ifrane (Maroc), le 15 Djumada Al-Awal 1408H (5 janvier 1988) sur la demande de S. M. Hassan II, Roi du Maroc et Président du Comité Al Qods, en vue d'examiner, sous tous ses aspects, la répression sauvage dont est victime le peuple palestinien.

Ont assisté à la réunion, le frère Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, et les représentants de tous les Etats membres du Comité, à l'exception de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne. M. Syed Sharifuddin Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a également pris part à la réunion.

Le Roi Hassan II a ouvert la réunion par une allocution dans laquelle il a affirmé que le droit à la résistance est reconnu à tous ceux dont la dignité est bafouée, et s'est déclaré étonné de voir, après ce qui s'est produit à Al Qods, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et les autres territoires arabes occupés, les Etats-Unis, une grande puissance amie, renier les principes pour lesquels elle a combattu et que nous avons défendus avec eux.

Rappelant le plan de paix arabe adopté au Sommet de Fez, le Roi Hassan II a déclaré qu'il craignait que la question d'Al Qods Al Charif soit actuellement imbriquée dans le problème arabo-israélien, en sorte que la solution de ladite question risque d'être retardée. Le Roi Hassan II a proposé que le Comité Al Qods ou les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique, lors de leur prochaine réunion à Amman, mettent au point un projet de plan d'action qui puisse emporter la conviction des adeptes d'autres religions que l'islam et assurer un maximum de sympathie aux Musulmans et à la cause d'Al Qods.

Sa Majesté a ajouté qu'une telle action était indispensable, car si nous parvenons à unifier du point de vue stratégique nos positions à l'égard d'Al Qods, nous contraindrons l'ennemi à engager le dialogue; en s'y soustrayant, celui-ci donnerait à penser qu'il se refuse à toute discussion ou règlement pacifique. Le Roi Hassan II a rendu hommage au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique pour les efforts qu'il accomplit au service de celle-ci et du Comité Al Qods. Il a en outre demandé au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine de transmettre aux combattants à l'extérieur des territoires occupés et aux résistants à l'intérieur desdits territoires ces paroles divines : "Que Dieu remplisse nos cœurs de patience, assure nos pas et nous soutienne contre les infidèles. Par la volonté d'Allah, ils les ont vaincus."

De son côté, M. Syed Sherifuddin Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à S. M. le Roi Hassan II pour avoir convoqué cette importante réunion au moment où la question palestinienne et la ville d'Al Qods Al Charif traversent une période difficile. Il a exprimé la vive préoccupation du monde islamique devant la poursuite des attaques brutales menées par les sionistes contre le peuple palestinien, les massacres d'enfants, de femmes et de vieillards désarmés dans les territoires occupés, la profanation des Lieux saints et les coups de feu tirés contre les fidèles dans les mosquées.

M. Pirzada s'est déclaré plein d'admiration et de fierté devant l'héroïsme exceptionnel dont fait preuve le peuple palestinien dans sa résistance à l'occupation. Les jeunes Palestiniens affrontent en effet, armés de pierres, des forces d'occupation dotées des panoplies meurtrières les plus sophistiquées, ébranlant par leur bravoure l'entité sioniste et semant le désarroi dans ses rangs.

M. Yasser Arafat a, pour sa part, remercié S. M. le Roi Hassan II de son attitude fraternelle, confiante et sincère à l'égard des Palestiniens dans ces circonstances critiques. Il a ensuite passé en revue les différentes étapes du soulèvement en cours et déclaré qu'avec l'aide de Dieu, il se poursuivrait.

Il a indiqué que l'Organisation de libération de la Palestine a demandé la convocation du Conseil de sécurité pour examiner la tentative de l'entité sioniste pour expulser les citoyens palestiniens de leur terre, et a exhorté la communauté internationale à assurer la protection de la population palestinienne des territoires occupés.

Il a ensuite été donné lecture d'un message adressé à S. M. le Roi Hassan II du Maroc, Président du Comité Al Qods, par son frère, S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït et Président du cinquième Sommet islamique, dans lequel Son Altesse s'est félicitée de la réunion du Comité Al Qods et a rendu hommage au Roi Hassan II pour avoir pris l'initiative de la convoquer, montrant ainsi qu'il est conscient de l'importance d'une action islamique concertée pour aider le peuple palestinien frère dans les territoires arabes occupés.

Le Comité a également entendu des déclarations des chefs des délégations de l'Iraq, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Pakistan et du Sénégal, dans lesquelles ils se sont déclarés fiers de la combativité du peuple palestinien dans les territoires occupés et de sa louable résistance à l'occupation qui trouve son expression dans son actuel soulèvement; ils ont en outre remercié S. M. le Roi Hassan II d'avoir pris l'initiative de convoquer une réunion du Comité pour l'examen de la situation dans les territoires occupés et ont souligné la nécessité d'appuyer le peuple palestinien dans sa résistance et dans son refus de l'occupation et de l'aider à faire face aux plans, aux politiques et aux pratiques de l'entité sioniste qui visent à l'expulser de sa terre.

Le Comité Al Qods, qui suit de près et avec une vive préoccupation l'évolution de la grave situation que connaissent la ville d'Al Qods Al Charif et les autres territoires palestiniens occupés :

1. Rend hommage au peuple arabe palestinien, se déclare fier de son soulèvement et invite tous les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique à accroître leur appui politique et matériel au peuple palestinien à l'intérieur de sa patrie occupée, afin de le rendre mieux à même de faire face et de résister à l'occupation et à ses pratiques terroristes et racistes;
2. Condamne à nouveau l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes, y compris Al Qods, et considère que le maintien de cette occupation constitue une grave violation des droits individuels des Palestiniens et de leurs libertés fondamentales;
3. Condamne vigou eusement les politiques et les pratiques sionistes inhumaines à l'égard de la population arabe des territoires palestiniens occupés et, en particulier, les mesures d'éviction, d'expulsion et de déportation, de détention collective, de confiscation de biens, les assassinats et violations et profanations des Lieux saints, et demande à la communauté internationale d'ouvrir, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et du Comité de la Croix-Rouge internationale, une enquête pour déterminer l'ampleur des crimes odieux commis par Israël contre le peuple palestinien en Palestine et mettre fin à ces crimes;
4. Invite tous les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique à mettre à profit leur influence et leurs liens d'amitié au sein de la communauté internationale et de faire toutes les démarches politiques et diplomatiques nécessaires auprès des Etats et des organisations internationales et régionales pour les amener à exercer des pressions sur les autorités d'occupation sionistes afin qu'elles se conforment aux accords et aux conventions internationaux et, en particulier, à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949), dans les territoires palestiniens et arabes occupés et respectent les résolutions internationales en la matière;
5. Demande la création dans toutes les régions du monde islamique de comités de solidarité avec le peuple palestinien pour fournir un appui matériel et moral à sa révolution jusqu'à ce qu'il libère sa patrie et exerce son droit à l'autodétermination;
6. Invite les conseils d'ambassadeurs musulmans dans toutes les capitales du monde à prendre rapidement contact avec les milieux officiels, les partis politiques, les organisations populaires et les moyens d'information des pays où ils sont accrédités, pour les encourager à dénoncer et à réprouver les pratiques sionistes et à exiger qu'il y soit mis fin;
7. Demande à toutes les institutions d'information islamique de faire une place encore plus large aux informations sur le soulèvement populaire en Palestine occupée et de commenter ces informations de façon à sensibiliser l'opinion publique dans le monde islamique à la réalité dans les territoires palestiniens occupés;
8. Exprime son appréciation à tous les Etats, les organisations et les associations internationales qui se sont empressés de dénoncer publiquement et officiellement les mesures répressives israéliennes et les exhorte à continuer à les dénoncer avec encore plus de vigueur et à exercer les pressions requises sur les autorités israéliennes d'occupation pour faire cesser ces pratiques;

9. Demande instamment à la communauté internationale de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits légitimes, et affirme qu'Al Qods, les autres territoires palestiniens occupés et l'ensemble de la région du Moyen-Orient ne connaîtront ni paix ni stabilité tant que la question de Palestine, qui est la principale préoccupation des Musulmans et la clef de voûte du conflit du Moyen-Orient, n'aura pas trouvé une solution globale et juste qui garantisse le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à sa patrie, au retour, au recouvrement de ses biens, à l'autodétermination sans aucune ingérence extérieure, au libre exercice de sa souveraineté sur sa patrie et ses ressources naturelles, à un Etat indépendant et souverain en Palestine avec pour capitale Al Qods Al Charif, sous la conduite de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine;

10. Demande instamment la prompte convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, et les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité;

11. Proclame le vendredi 25 Djumada Al-Awal 1408H (5 janvier 1988) Journée de solidarité islamique avec le soulèvement palestinien, et demande que, durant cette journée, l'on consacre dans toutes les mosquées du monde islamique le prône du vendredi à ce soulèvement et au peuple palestinien, à sa souffrance et à sa résistance, et qu'une prière de l'absent soit effectuée ce jour-là à la mémoire des martyrs;

12. Invite les gouvernements islamiques à prendre les mesures nécessaires pour organiser une campagne de mobilisation de fonds durant laquelle il serait fait don, en espèces ou en nature, d'une journée de salaire en tant que manifestation de solidarité avec le peuple palestinien et son soulèvement;

13. Décide d'adresser des télégrammes au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil de sécurité et aux présidents des Etats membres du Conseil de sécurité pour les inviter à intervenir d'urgence pour faire cesser les pratiques sionistes à l'encontre de la population palestinienne sans défense des territoires arabes occupés et à prendre des mesures de dissuasion contre l'entité israélienne et lui imposer des sanctions conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies;

14. Autorise ses membres à prendre contact avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les Etats membres permanents du Conseil de sécurité pour les informer de l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés et leur demander d'oeuvrer pour appliquer la résolution 605 du Conseil de sécurité, y compris en ce qui concerne la protection internationale obligatoire des citoyens palestiniens vivant sous l'occupation;

15. Exprime sa profonde appréciation et gratitude à S. M. le Roi Hassan II, Président du Comité Al Qods, pour ses efforts louables et pour son appel en faveur de la convocation de la présente réunion extraordinaire, qui dénotent sa préoccupation au sujet d'Al Qods Al Charif et de tous les autres territoires arabes

occupés, l'importance qu'il attache à la résistance de leur population et au soutien et à la défense de leurs droits nationaux inaliénables, ainsi que pour ses efforts inlassables en faveur du rétablissement de la souveraineté arabe islamique sur Al Qods Al Charif; exprime en outre son appréciation et ses remerciements au peuple marocain pour son chaleureux accueil et sa généreuse hospitalité;

16. Demande au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique de faire distribuer le présent communiqué à tous les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique.
